

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, le Fonds du développement économique (« le Fonds ») est institué au sein du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (« MESI »). Cette loi ainsi que la Loi sur l'administration financière précisent les responsabilités d'Investissement Québec (« IQ ») concernant le Fonds. IQ est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés du Fonds, y compris les estimations et les jugements importants, ainsi que le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction d'IQ (« la direction ») maintient des systèmes de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens du Fonds sont protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés du Fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction d'IQ et celle du MESI pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le premier vice-président, Direction financière
Investissement Québec,



Christian Settano, CPA, CA

Québec, le 6 juin 2018

Le directeur principal, Gestion financière
Investissement Québec,



André Larose, CPA, CA



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Fonds du développement économique, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Fonds du développement économique détient un placement de portefeuille dans la S.E.C. Avions C Series d'un montant de 1,3 milliard de dollars au 31 mars 2018 comptabilisé au coût. La norme sur les placements de portefeuille (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) exige que la valeur comptable d'un placement de portefeuille soit réduite lorsque celui-ci subit une moins-value durable. Je n'ai pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés concernant la valeur comptable de ce placement au 31 mars 2018. Par conséquent, je n'ai pas pu déterminer si le placement aurait dû faire l'objet d'une moins-value durable.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds du développement économique au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

 Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 6 juin 2018

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2018

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

| | 2018 | 2017 |
|--|------------------|------------------|
| ACTIFS FINANCIERS | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 82 446 | 119 999 |
| Sommes cédées en garantie (note 32) | 21 795 | 21 795 |
| Placements (note 6) | 1 631 541 | 1 500 500 |
| Partenariats (note 7) | 15 636 | 14 843 |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 8 et 13) | 1 104 461 | 981 116 |
| Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 9 et 13) | 257 008 | 275 294 |
| Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 10 et 13) | 385 | 372 |
| Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 11 et 13) | 4 321 | 2 818 |
| Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 14) | 822 753 | 973 736 |
| Contributions à recevoir du gouvernement du Québec (note 15) | 625 583 | 830 908 |
| Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 16) | 207 596 | 83 268 |
| Autres créances (note 17) | 6 296 | 1 867 |
| | 4 779 821 | 4 806 516 |
| PASSIFS | | |
| Emprunts à court terme (note 19) | 191 500 | 170 000 |
| Billet à payer (note 20) | 138 256 | - |
| Dettes à long terme (note 21) | 3 966 193 | 4 008 914 |
| Intérêts échus et courus (note 22) | 12 695 | 12 536 |
| Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 16) | 9 418 | 8 289 |
| Provision cumulée pour pertes sur garanties (note 13) | 136 446 | 141 587 |
| Passif au titre des sites contaminés (note 23) | 340 470 | 333 435 |
| Autres éléments de passif (note 24) | 22 888 | 20 516 |
| | 4 817 866 | 4 695 277 |
| (DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS | (38 045) | 111 239 |
| ACTIFS NON FINANCIERS | | |
| Navires en construction (note 25) | 303 354 | - |
| Dépôt sur navires en construction (note 25) | 8 543 | - |
| Charges payées d'avance | 10 | 10 |
| | 311 907 | 10 |
| EXCÉDENT CUMULÉ | 273 862 | 111 249 |
| L'excédent cumulé est constitué des éléments suivants : | | |
| Excédent cumulé liés aux activités | 82 984 | 82 984 |
| Gains de réévaluation cumulés | 190 878 | 28 265 |
| | 273 862 | 111 249 |
| GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 12 et 13) | 1 340 172 | 1 569 098 |
| OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 31) | | |
| PASSIFS ÉVENTUELS (note 32) | | |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



Sous-ministre

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2018

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

| | BUDGET 2018 | 2018 | 2017 |
|---|----------------|----------------|---------|
| REVENUS | | | |
| Intérêts sur les interventions financières | 114 344 | 93 368 | 73 143 |
| Honoraires de garantie | 13 184 | 11 484 | 12 672 |
| Contribution du gouvernement du Québec – (récupération) provision pour pertes (note 14) | 227 348 | (5 979) | 37 102 |
| Contribution financière du gouvernement du Québec | 55 884 | 68 456 | 134 320 |
| Honoraires d'attestation et de certification | 6 416 | 6 468 | 6 775 |
| Redevances | - | 3 907 | 3 227 |
| Honoraires pour étude de dossiers | 5 588 | 5 431 | 6 191 |
| Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | 450 | 615 | 421 |
| Autres revenus (note 26) | 28 919 | 24 198 | 15 254 |
| | 452 133 | 207 948 | 289 105 |
| CHARGES | | | |
| Intérêts sur emprunts et dettes (note 27) | 84 346 | 81 681 | 109 446 |
| (Récupération) provision pour pertes (note 13) | 230 712 | (5 587) | 37 232 |
| Avantages conférés aux clients | 8 774 | 68 165 | 40 329 |
| Contributions financières | 107 101 | 39 938 | 49 906 |
| Provision (récupération) pour passif au titre des sites contaminés (note 23) | - | 7 332 | (780) |
| Honoraires de gestion – Investissement Québec (note 28) | 15 700 | - | 15 705 |
| Autres charges (note 29) | 5 500 | 16 419 | 37 267 |
| | 452 133 | 207 948 | 289 105 |
| RÉSULTATS DE L'EXERCICE | | | |
| | - | - | - |
| EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT | 82 984 | 82 984 | 82 984 |
| EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN | 82 984 | 82 984 | 82 984 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

De l'exercice clos le 31 mars 2018

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

| | 2018 | 2017 |
|---|----------------|-----------------|
| GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT | 28 265 | (79 031) |
| Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants : | | |
| Cours de change | 44 509 | (28 612) |
| Instruments financiers dérivés | 123 579 | 80 914 |
| Actions participantes de sociétés cotées en Bourse | (2 201) | (1 289) |
| | 165 887 | 51 013 |
| Montants reclassés aux résultats de l'exercice : | | |
| Cours de change | (3 136) | 24 978 |
| Instruments financiers dérivés | (381) | 31 077 |
| Actions participantes de sociétés cotées en Bourse | 243 | 228 |
| | (3 274) | 56 283 |
| Gains de réévaluation nets de l'exercice | 162 613 | 107 296 |
| GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN | 190 878 | 28 265 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2018
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

| | BUDGET 2018 | 2018 | 2017 |
|---|----------------|------------------|---------|
| ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT | 111 239 | 111 239 | 3 943 |
| Résultats de l'exercice | - | - | - |
| Acquisition de navires en construction (note 25) | - | (303 354) | - |
| Dépôt sur navires en construction (note 25) | - | (8 543) | - |
| | - | (311 897) | - |
| Acquisition de charges payées d'avance | - | (11) | (11) |
| Utilisation de charges payées d'avance | - | 11 | 11 |
| | - | - | - |
| Gains de réévaluation nets de l'exercice | - | 162 613 | 107 296 |
| (Diminution) augmentation des actifs financiers nets | - | (149 284) | 107 296 |
| (DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN | 111 239 | (38 045) | 111 239 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2018

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

| | 2018 | 2017 |
|--|------------------|--------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Résultats de l'exercice | - | - |
| Ajustements pour : | | |
| Intérêts sur les interventions financières | (93 368) | (73 143) |
| Gain relatif à l'exercice d'un bon de souscription | (268) | (1 000) |
| Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme | 1 290 | 1 198 |
| (Récupération) provision pour pertes | (5 587) | 37 232 |
| Avantages conférés aux clients | 68 165 | 40 329 |
| Moins-value durable sur les actifs financiers | 6 484 | 7 273 |
| Quote-part dans les résultats des partenariats commerciaux | 4 145 | 1 054 |
| Perte sur disposition d'actions participantes de sociétés cotées en Bourse | 243 | - |
| (Gain) perte de change réalisé | (632) | 22 076 |
| Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 30) | 354 640 | 2 162 |
| | 335 112 | 37 181 |
| ACTIVITÉS DE PLACEMENT | | |
| Acquisition de placements | (91 783) | (1 338 066) |
| Distributions reçues sur les placements | 1 242 | 4 199 |
| Investissement dans des partenariats commerciaux | (10 841) | (11 432) |
| Distributions reçues des partenariats commerciaux | 2 069 | 1 462 |
| Encaissements de prêts | 390 951 | 171 381 |
| Déboursements de prêts | (530 540) | (516 741) |
| Encaissements d'actions | 45 780 | 10 |
| Investissement en actions | (21 395) | (7 003) |
| Encaissements de parts | 18 | 13 |
| Déboursements sur réclamations de garanties | (2 405) | (1 901) |
| Remboursement de sommes cédées en garantie | - | 500 |
| | (216 904) | (1 697 578) |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition de navires en construction | (163 468) | - |
| Dépôt sur navires en construction | (8 543) | - |
| | (172 011) | - |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Augmentation nette des emprunts à court terme | 21 500 | 170 000 |
| Augmentation des dettes à long terme | 153 753 | 1 589 242 |
| Remboursement des dettes à long terme | (156 294) | (4 758) |
| | 18 959 | 1 754 484 |
| Effet de la variation de change sur la trésorerie | (2 709) | 2 003 |
| (DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | (37 553) | 96 090 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début | 119 999 | 23 909 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN | 82 446 | 119 999 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds du développement économique (le « Fonds ») a été institué au sein du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, en vertu de l'article 25 de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, c. I-16-0.1), en date du 1^{er} avril 2017. Par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada. Le Fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie, ainsi qu'à l'exécution des autres mandats que le gouvernement confie à Investissement Québec.

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat qu'il lui confie, des autres mandats qu'il confie à Investissement Québec ainsi que des revenus et des pertes du Fonds.

La gestion des sommes constituant le Fonds est confiée à Investissement Québec. Les comptes du Fonds sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux d'Investissement Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus et l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Fonds, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice, présentés dans les états financiers consolidés. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment, les provisions pour pertes, les moins-values durables, la juste valeur des instruments financiers dérivés, les placements assortis de conditions avantageuses importantes et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés de l'exercice futur concerné.

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers du Fonds et ceux des sociétés dont la totalité des actions sont comprises dans le Fonds, en vertu d'un mandat au nom de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, tel que prévu à la Loi sur Investissement Québec, soit 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et par décret pour 9357-2212 Québec inc. Tous les actifs, les passifs, les revenus et les charges de ces sociétés sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

ACTIFS FINANCIERS

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, à moins qu'un instrument financier ne soit assorti de conditions avantageuses importantes, les instruments financiers doivent être classés soit comme instruments financiers évalués à la juste valeur, soit comme instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les gains et les pertes non réalisés, attribuables aux instruments financiers évalués à la juste valeur, sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lorsque les instruments financiers sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés attribuables à ces instruments sont reclassés aux résultats de l'exercice en cours.

Le Fonds a classé, dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les actions participantes de sociétés cotées en Bourse ainsi que les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les sommes cédées en garantie, les placements, les prêts, les actions (autres que les actions participantes de sociétés cotées en Bourse), les parts, les créances liées aux interventions financières, les autres créances (excluant les taxes à la consommation), les emprunts à court terme, le billet à payer, les dettes à long terme (autres que les avances du gouvernement du Québec), les intérêts échus et courus, la provision cumulée pour pertes sur garanties, les contributions financières à payer, les contributions financières remboursables par redevances à payer et les autres créditeurs, qui sont présentés sous la rubrique « Autres éléments de passif » à l'état consolidé de la situation financière, sont classés dans les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Les distributions tirées des placements sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou exigibles. Elles sont constatées sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ou déduites du coût des placements lorsqu'elles excèdent la quote-part des bénéfices réalisés depuis la date d'acquisition du placement.

Les placements regroupent, plus spécifiquement, les participations que le Fonds détient dans des sociétés en commandite et dans une société en nom collectif.

Interventions financières avec modalités de remboursement

Prêts

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, sont comptabilisés au coût après amortissement. Des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux emprunteurs.

Les intérêts créditeurs relatifs aux prêts sont constatés aux résultats, lorsqu'ils sont gagnés, sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières ». Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement assuré, la constatation des intérêts cesse.

Actions non participantes et parts privilégiées

Les actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement sont comptabilisées au coût après amortissement, auquel sont ajoutés les frais engagés lors de l'achat. Elles répondent, en substance, à la définition d'un prêt.

Les revenus tirés des actions non participantes et des parts privilégiées avec modalités de remboursement ne sont constatés que dans la mesure où ils sont reçus ou exigibles sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, en fonction de la catégorie de revenus.

Interventions financières restructurées

Lorsqu'une entreprise cliente éprouve de la difficulté à respecter les conditions initiales du contrat, le Fonds peut être amené à les modifier. Les avenants peuvent notamment comprendre la prorogation des modalités de l'échéance de l'intervention et l'acceptation de nouvelles conditions relativement au solde du capital ou au taux d'intérêt. Le Fonds doit évaluer si les modifications auront une incidence importante sur les flux de trésorerie à récupérer ou sur le calcul des intérêts. Le cas échéant, il s'agit d'une intervention financière restructurée. L'intervention initiale est alors considérée « réglée » et est remplacée par une nouvelle intervention. À la date de la restructuration, l'intervention est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir, en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent à l'intervention. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » aux résultats de l'exercice. Le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Provision cumulée pour pertes

Des provisions pour pertes sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de pertes ainsi que les libérations prévues à l'égard de certaines interventions financières. Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit. La notation des entreprises est mise à jour de façon périodique. La provision cumulée pour pertes est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et toutes les circonstances connues à la date de préparation des états financiers.

Lorsque l'entreprise est en liquidation, lorsqu'elle a cessé tout remboursement au Fonds et lorsque son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

La provision cumulée pour pertes est présentée à l'état consolidé de la situation financière, en déduction de la valeur des interventions financières avec modalités de remboursement. Les variations survenues dans les provisions pour pertes sont constatées à titre de charges de l'exercice sous la rubrique « (Récupération) provision pour pertes ».

Interventions financières sans modalité de remboursement

Actions non participantes et parts privilégiées

Les actions non participantes et les parts privilégiées sans modalité de remboursement sont comptabilisées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces actions et parts.

Actions participantes de sociétés cotées en Bourse

Les actions participantes de sociétés cotées en Bourse acquises directement ou à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont comptabilisés directement aux résultats de l'exercice, s'il y a lieu. Les gains et les pertes non réalisés sur ces titres sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation sous la rubrique « Gains (pertes) non réalisés attribuables aux actions participantes de sociétés cotées en Bourse ». Au moment de la vente de ces actions, le solde cumulé des gains et des pertes non réalisés comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation est reclassé aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces actions sont constatés lorsque déclarés sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous la rubrique « Dividendes ».

Actions participantes de sociétés privées

Les actions participantes de sociétés privées acquises directement ou à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées au coût, lequel correspond à la contrepartie transférée. Les gains ou les pertes réalisés sur la vente d'actions sont pris en compte aux résultats de l'exercice au cours duquel la vente a lieu sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces actions sont constatés, lorsque déclarés, sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous la rubrique « Dividendes ».

Interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes

Lorsque les conditions d'une intervention financière sont avantageuses à un point tel que le Fonds s'attend à toucher un rendement faible ou nul ou qu'il peut s'attendre à ne pas recouvrer son capital dans l'avenir, la totalité ou une partie importante de l'intervention financière s'apparente à une subvention et doit être imputée, au moment de l'attribution de l'intervention, aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

Les techniques d'actualisation sont utilisées pour quantifier la partie de l'opération qui constitue en substance une subvention. Il peut être approprié d'utiliser le taux moyen pondéré des dettes du gouvernement du Québec comme taux d'actualisation pour déterminer la valeur actualisée de l'intervention financière.

L'élément subvention représente la différence entre la valeur nominale de l'intervention financière et sa valeur actualisée. Le solde net de l'opération, après réduction de l'élément subvention, est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les interventions financières avec modalités de remboursement, le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières ».

Pour les actions non participantes et les parts privilégiées sans modalité de remboursement, les actions participantes de sociétés privées et les placements, le montant de l'écart entre la valeur du déboursé et la valeur inscrite n'est pas amorti.

Créances liées aux interventions financières

Les créances liées aux interventions financières comprennent toutes sommes dues par les entreprises clientes en lien avec une intervention financière. Cela fait référence, notamment, aux honoraires de garantie, aux primes sous forme de participation aux bénéfices et aux honoraires pour étude de dossiers qui sont à recevoir à la date de production des états financiers.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actions non participantes et les parts privilégiées sans modalité de remboursement, les actions participantes de sociétés cotées en Bourse, les actions participantes de sociétés privées et les placements sont évalués annuellement, ou lorsque des circonstances laissent présager une détérioration du risque, afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait mener à comptabiliser une moins-value durable. Les placements du Fonds subiraient une moins-value durable si la valeur réelle du placement, pour le Fonds, tombait au-dessous de son coût et que l'on prévoyait que la dépréciation serait de longue durée. Alors, la valeur comptable de ce placement serait réduite pour tenir compte de cette moins-value durable. Les facteurs dont le Fonds tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable comprennent, notamment, la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur.

Lorsque ces actifs financiers, à l'exception des actions participantes de sociétés cotées en Bourse, subissent une moins-value durable, la différence entre le coût et la valeur réelle du placement pour le Fonds fait l'objet d'une radiation. Cette radiation est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous la rubrique « Moins-value durable sur actifs financiers » sous la rubrique « Autres charges ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente de ces actifs financiers, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

Lorsque la valeur comptable des actions participantes de sociétés cotées en Bourse a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées, comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé. La nouvelle valeur comptable est réputée tenir lieu, par la suite, de valeur d'origine et, par conséquent, toute augmentation ultérieure de la valeur n'est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, qu'au moment de sa réalisation, à titre de gains réalisés sur disposition de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

Frais d'émission, escomptes et primes sur les dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux d'intérêt effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont comptabilisés aux résultats de l'exercice, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est comptabilisé en diminution des dettes sous la rubrique « Dettes à long terme » de l'état consolidé de la situation financière.

L'amortissement des frais d'émission est présenté sous la rubrique « Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme » sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Le Fonds peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. Cette dernière peut prendre la forme d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription. Le Fonds possède aussi d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de change découlant de positions figurant à l'état consolidé de la situation financière. Les gains et les pertes qui résultent de la variation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés sous la rubrique « Gains (pertes) non réalisés attribuables aux instruments financiers dérivés » à l'état consolidé des gains et des pertes de réévaluation. Lors de la décomptabilisation de l'instrument financier, le gain réalisé est constaté aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » ou la perte réalisée est constatée aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres charges » pour tous les instruments financiers, à l'exception des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt, pour lesquels le gain ou la perte réalisé lors de la décomptabilisation est constaté sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes ». Les instruments financiers ayant une juste valeur positive figurent à l'actif sous la rubrique « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » alors que ceux qui ont une juste valeur négative sont présentés au passif sous la rubrique « Passifs liés aux instruments financiers dérivés ».

PARTENARIATS

Le Fonds comptabilise les parts qu'il détient dans des partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, puisqu'il exerce un contrôle partagé avec ses partenaires dans ces partenariats. La quote-part des résultats de ces sociétés est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part dans les résultats des partenariats commerciaux » sous la rubrique « Autres charges » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Contributions à recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement du Fonds en lui versant des contributions financières pour compenser son déficit annuel et pour lui rembourser les pertes réalisées sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate un revenu aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Contribution financière du gouvernement du Québec ».

Ces contributions sont constatées à titre de revenus, dans la mesure où elles ont été autorisées par le gouvernement, que le Fonds a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec assume les provisions pour pertes que le Fonds comptabilise sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate aux résultats de l'exercice, sous la rubrique « Contribution du gouvernement du Québec - (récupération) provision pour pertes », un revenu équivalant à la dépense de provision qu'il comptabilise sur ses interventions financières. En situation de récupération de provision, le Fonds constate une valeur négative à l'égard de cette même rubrique.

GARANTIES

Les garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs), déduction faite de la provision pour pertes, sont des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels.

PASSIFS

Provision cumulée pour pertes sur garanties

La provision pour pertes sur garanties est constatée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et elle est comptabilisée à titre de passif et de charge. La détermination d'une perte probable est fonction de la cote de risque de l'entreprise cliente, tel qu'expliqué précédemment à la section portant sur les interventions financières avec modalités de remboursement.

La provision pour pertes sur garanties est établie en fonction du montant restant à rembourser sur le capital, des intérêts courus et impayés, s'ils sont couverts par la garantie, ainsi que des montants recouvrables auprès de l'emprunteur ou par suite de la vente des actifs qui garantissent l'emprunt. Elle est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers consolidés.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque le Fonds en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction de la provision cumulée pour pertes sur garanties et le solde des garanties est réduit d'autant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La variation annuelle de la provision pour pertes sur garanties est comptabilisée aux résultats de l'exercice, à titre de débit ou de crédit de la charge de provision pour pertes.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations au titre de l'assainissement des sites contaminés sous la responsabilité du Fonds, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse une norme environnementale existante ou dès que le Fonds en est informé, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs des activités d'assainissement, diminués de la juste valeur des sites au moment de leur acquisition, s'ils n'avaient pas été contaminés.

Différentes méthodes sont utilisées pour estimer les coûts des activités d'assainissement. Pour chaque site, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, le Fonds n'actualise pas ces coûts.

ACTIFS NON FINANCIERS

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Fonds bénéficiera au cours du prochain exercice financier. Ces frais sont imputés aux charges sous la rubrique « Autres charges » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, au moment où le Fonds bénéficie des services acquis.

Navires en construction

Les navires en construction sont comptabilisés au coût et ne font pas l'objet d'amortissement avant que leur construction ne soit quasi terminée et que ceux-ci se trouvent en état d'utilisation productive. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction. Par la suite, les navires seront amortis selon la méthode d'amortissement du solde dégressif.

Lorsque la conjoncture indique qu'un navire ne contribue plus à la capacité de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à ce navire est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les navires sont imputées aux charges de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur ne sera constatée.

REVENUS

Intérêts sur les interventions financières

Les revenus d'intérêts sur les interventions financières sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement assuré.

Honoraires de garantie

Les honoraires de garantie représentent les honoraires exigés de l'entreprise cliente à titre de rémunération pour le risque assumé par le Fonds à l'égard des garanties émises. Ceux-ci sont constatés aux résultats de l'exercice linéairement sur la durée des garanties.

Redevances

Dans le cadre d'octroi de contributions financières remboursables par redevances et en fonction du succès du projet financé, le Fonds peut exiger des redevances des entreprises clientes. Ces redevances sont constatées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou exigibles en vertu du contrat sous la rubrique « Redevances ».

Honoraires pour étude de dossiers

Le Fonds peut exiger des honoraires des entreprises clientes pour compenser les coûts d'analyse préliminaire des contrats qu'il encourt. Ces honoraires sont comptabilisés aux résultats de l'exercice lors de l'acceptation de la lettre d'offre par l'entreprise cliente sous la rubrique « Honoraires pour étude de dossiers ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

CHARGES

Contributions financières

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la contribution est autorisée et l'entreprise cliente a satisfait aux critères d'admissibilité. Les critères d'admissibilité sont considérés comme atteints lorsque les dépenses sont engagées et que les conditions sont respectées.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières, lorsque l'entreprise cliente fait défaut à ses engagements, sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours, en diminution, sous la rubrique « Contributions financières ».

CONVERSION DE DEVISES

Les actifs, les passifs et les montants présentés dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé découlant d'une opération en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et les passifs monétaires ainsi que les éléments non monétaires évalués à la juste valeur, libellés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les fluctuations du cours de change donnent lieu à des gains ou des pertes de change non réalisés qui sont comptabilisés jusqu'à la date de règlement dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. À ce moment, le solde cumulé des gains et pertes de change non réalisés est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Chapitre SP 3210 « Actifs »

Le 1^{er} avril 2017, le Fonds a appliqué prospectivement le nouveau chapitre SP 3210 « Actifs ». Ce chapitre fournit des indications sur l'application de la définition des actifs et il établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Il précise que les informations sur les grandes catégories d'actifs non constatés doivent être fournies. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, le nouveau chapitre exige de mentionner les motifs sous-jacents. Ce chapitre n'a pas eu d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Fonds.

Chapitre SP 3420 « Opérations interentités »

Le 1^{er} avril 2017, le Fonds a appliqué prospectivement le nouveau chapitre SP 3420 « Opérations interentités ». Ce chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. L'adoption de cette norme n'a aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière du Fonds. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

Chapitre SP 3320 « Actifs éventuels »

Le 1^{er} avril 2017, le Fonds a appliqué prospectivement le nouveau chapitre SP 3320 « Actifs éventuels ». Ce chapitre définit les actifs éventuels. De plus, il exige que des informations sur les actifs éventuels soient fournies, s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira. Ce chapitre n'a pas eu d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Fonds, puisqu'il traite de la présentation d'informations à fournir.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Chapitre SP 3380 « Droits contractuels »

Le 1^{er} avril 2017, le Fonds a appliqué prospectivement le nouveau chapitre SP 3380 « Droits contractuels ». Ce nouveau chapitre définit les droits contractuels et établit des normes relatives aux informations à fournir sur ce sujet. Les informations doivent comprendre des descriptions de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de l'échéancier. Cette norme s'applique aux droits contractuels existants, y compris ceux résultant de contrats conclus avant le 1^{er} avril 2017. Ce chapitre n'a pas eu d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Fonds, puisqu'il traite de la présentation d'informations à fournir.

Chapitre SP 2200 « Information relative aux apparentés »

Le 1^{er} avril 2017, le Fonds a appliqué prospectivement le nouveau chapitre SP 2200 « Information relative aux apparentés ». Ce chapitre définit ce qu'on entend par un apparenté et établit des normes sur la façon de présenter les opérations entre apparentés. Des informations sont à fournir lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées, et qu'elles ont ou pourraient avoir une incidence financière importante sur les états financiers. Ce chapitre n'a pas eu d'incidence sur les résultats ni la situation financière du Fonds, puisqu'il traite de la présentation des informations à fournir.

4. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les prix cotés sur un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, le Fonds les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'une contrepartie, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent les transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, comme cela est le cas pour les instruments financiers dérivés détenus par le Fonds, la juste valeur de l'instrument est déterminée au moyen des techniques d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, comme cela est le cas pour les dérivés détenus par le Fonds, ce dernier a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier, pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur, est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux décrits ci-après.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires, ajusté pour refléter les différences entre les instruments évalués et les données de marché disponibles. Ce niveau comprend également les instruments dont l'évaluation repose sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte de données de marché observables, mais ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument évalué.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment.

| | 2018 | | | |
|--|--------------|----------------|----------|----------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | |
| Actions participantes de sociétés cotées en Bourse | 6 689 | - | - | 6 689 |
| Actifs liés aux instruments financiers dérivés | - | 207 596 | - | 207 596 |
| | 6 689 | 207 596 | - | 214 285 |
| PASSIFS | | | | |
| Passifs liés aux instruments financiers dérivés | - | 9 418 | - | 9 418 |
| | | | | |
| | | | | 2017 |
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | |
| Actions participantes de sociétés cotées en Bourse | 9 647 | - | - | 9 647 |
| Actifs liés aux instruments financiers dérivés | - | 83 268 | - | 83 268 |
| | 9 647 | 83 268 | - | 92 915 |
| PASSIFS | | | | |
| Passifs liés aux instruments financiers dérivés | - | 8 289 | - | 8 289 |

Au cours des exercices clos les 31 mars 2017 et 31 mars 2018, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie.

5. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque - rendement à l'intérieur des limites définies pour le Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le Fonds gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur le résultat de l'exercice et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des prix de marchandise, le Fonds peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. Le Fonds est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et il n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. En cette matière, le Fonds a mis au point une approche structurée de gestion du risque de crédit. Cette approche a pour but de créer un environnement sain de gestion du crédit et de faire en sorte que les responsabilités soient partagées.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé faible puisque les contreparties jouissent d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales et/ou font partie des émetteurs permis selon le règlement sur les placements effectués par un organisme.

Pour les autres actifs financiers, les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures d'investissement Québec. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein d'Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, utilise un système de notation des entreprises selon le risque qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

| | 2018 | 2017 |
|--|------------------|------------------|
| À l'état consolidé de la situation financière | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 82 446 | 119 999 |
| Sommes cédées en garantie | 21 795 | 21 795 |
| Placements | 1 631 541 | 1 500 500 |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | 1 104 461 | 981 116 |
| Actions non participantes avec modalités de remboursement, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | 98 291 | 134 016 |
| Parts privilégiées avec modalités de remboursement, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | 263 | 247 |
| Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | 4 321 | 2 818 |
| Autres créances | 611 | 1 238 |
| | 2 943 729 | 2 761 729 |
| Hors état consolidé de la situation financière | | |
| Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | 1 340 172 | 1 569 098 |
| Engagements de financement en prêts – Ententes acceptées par les clients | 559 596 | 610 914 |
| Engagements de financement en garanties – Ententes acceptées par les clients | 107 467 | 97 168 |
| Engagements d'investissement en placements – Ententes acceptées par les clients | 158 628 | 172 021 |
| | 2 165 863 | 2 449 201 |

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Concentration du risque de crédit

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières soit confinée dans un sous-ensemble de portefeuille du Fonds. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. Le Fonds a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des interventions financières par secteur d'activité.

La concentration au risque de crédit se détaille comme suit, par secteur d'activité :

| | 2018 | 2017 |
|---|-----------|-----------|
| Secteur primaire | 150 425 | 147 638 |
| Secteur secondaire | | |
| Matériel de transport | 2 809 148 | 3 223 676 |
| Produits minéraux non métalliques | 194 196 | 158 988 |
| Métaux de première transformation et produits métalliques | 230 917 | 243 114 |
| Papier | 396 818 | 263 430 |
| Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique | 173 252 | 166 181 |
| Produits du bois | 78 912 | 113 694 |
| Alimentation et boissons | 134 546 | 96 926 |
| Autres | 234 583 | 156 661 |
| | 4 252 372 | 4 422 670 |
| Secteur tertiaire | 443 314 | 537 981 |
| | 4 846 111 | 5 108 289 |

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. Les pertes encourues à la suite de la fluctuation d'un de ces éléments sont assumées en totalité par le gouvernement du Québec et n'ont donc aucune incidence sur l'excédent cumulé et les gains et pertes de réévaluation cumulés du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus d'intérêts que le Fonds perçoit sur les prêts qu'il consent et aussi une fluctuation des charges financières qu'il paye sur ses dettes. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs et passifs de façon naturelle afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Cependant, dans le but de respecter les limites établies par la politique de gestion du risque de taux d'intérêt, il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs - passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt. Le portefeuille est revu trimestriellement et des transactions sont effectuées pour conserver l'exposition au risque à l'intérieur des limites permises en vertu de la politique de gestion du risque de taux d'intérêt.

Bien que le Fonds soit exposé au risque de taux d'intérêt, une variation des taux d'intérêt n'exposerait pas ce dernier à un risque important en raison de l'appariement des actifs et des passifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de monnaies étrangères. Une politique relative à la gestion du risque de change couvre les risques associés aux interventions financières en devises du Fonds. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs en devises étrangères à ses passifs en devises étrangères, de façon naturelle, afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Cependant, dans le but de respecter les limites établies par la politique de gestion du risque de change, il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs - passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats à terme sur devises. Le portefeuille est revu trimestriellement et des transactions peuvent être effectuées pour réduire l'exposition au risque à l'intérieur des limites permises en vertu de la politique de gestion du risque de taux de change. L'exposition du Fonds au risque de change, présentée en dollars canadiens selon la devise d'origine, s'établit comme suit :

| | 2018 | |
|--|-----------------|--------------|
| | USD | EUR |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 529 | 19 |
| Placements | 1 317 457 | - |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | 21 246 | 12 758 |
| Actions, déduction faite de la provision cumulée | 3 | - |
| | 1 339 235 | 12 777 |
| Passif | | |
| Dettes à long terme | 1 319 938 | 13 308 |
| Provision cumulée pour pertes sur garanties | 106 285 | 335 |
| | 1 426 223 | 13 643 |
| Exposition nette | (86 988) | (866) |

| | 2017 | |
|--|------------------|--------------|
| | USD | EUR |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 390 | - |
| Placements | 1 315 086 | - |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | 6 238 | - |
| Actions, déduction faite de la provision cumulée | 3 | - |
| | 1 325 717 | - |
| Passif | | |
| Dettes à long terme | 1 346 675 | - |
| Provision cumulée pour pertes sur garanties | 106 606 | 655 |
| | 1 453 281 | 655 |
| Exposition nette | (127 564) | (655) |

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le risque de change découle de la différence entre les actifs et les passifs en devises étrangères à la date de clôture. Le tableau ci-dessous présente l'impact d'une variation de deux écarts-types du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation avec l'hypothèse que les autres variables demeurent constantes. Il y a donc 95 % de probabilité que les pertes soient inférieures ou égales aux montants indiqués au tableau.

| | 2018 | 2017 |
|---|----------|----------|
| Augmentation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien | | |
| Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est : | | |
| USD | (38 396) | (32 686) |
| EUR | (37) | (142) |
| Diminution de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien | | |
| Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est : | | |
| USD | 39 374 | 34 599 |
| EUR | 37 | 142 |

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Fonds est exposé à ce risque advenant une baisse du cours de ses actions transigées en Bourse ou une baisse du cours des actions sous-jacentes à certains produits dérivés que le Fonds possède. La baisse des cours boursiers pourrait générer des pertes non réalisées à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ou des pertes à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé pour tenir compte d'une moins-value durable.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps est d'une journée.

Au 31 mars 2018, la VaR est comme suit :

| | 2018 | 2017 |
|--|----------|---------|
| Actions participantes de sociétés cotées en Bourse et bons de souscription | (16 391) | (8 791) |

Concentration de l'autre risque de prix

La concentration importante de l'autre risque de prix correspond à la probabilité qu'une portion importante du portefeuille d'actions participantes de sociétés cotées en Bourse, d'actions participantes de sociétés privées, d'actions non participantes sans modalité de remboursement et de parts privilégiées sans modalité de remboursement détenues par le Fonds soit confinée dans un secteur d'activité. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'un secteur d'activité.

Le tableau ci-après présente la concentration de l'autre risque de prix des actions participantes de sociétés cotées en Bourse, des actions participantes de sociétés privées, des actions non participantes sans modalité de remboursement, des parts privilégiées sans modalité de remboursement, des actifs liés aux instruments financiers dérivés ainsi que des engagements hors état consolidé de la situation financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La concentration de l'autre risque de prix par secteur d'activité se détaille comme suit:

| | 2018 | 2017 |
|--|---------|---------|
| Secteur primaire | 4 714 | 7 200 |
| Secteur secondaire | | |
| Matériel de transport | 207 220 | 82 931 |
| Produits minéraux non métalliques | 100 000 | 99 999 |
| Papier | - | 786 |
| Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique | 56 205 | 32 746 |
| Produits du bois | 450 | 450 |
| Produits électriques et électroniques | 539 | 271 |
| | 364 414 | 217 183 |
| Secteur tertiaire | 1 507 | 988 |
| | 370 635 | 225 371 |

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'un gouvernement éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Ce risque découle également des difficultés que pourrait éprouver le Fonds à liquider certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

Le Fonds effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour rencontrer ses obligations. Il dispose également d'un programme d'emprunts, tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement. Il voit aussi à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs et aux obligations hors état consolidé de la situation financière se détaillent comme suit :

| | | | | | 2018 |
|---|------------------|---------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| | Moins de 1 an | Entre 1 an et 5 ans | Plus de 5 ans | Échéance indéterminée | Total |
| À l'état consolidé de la situation financière | | | | | |
| Emprunts à court terme | 191 500 | - | - | - | 191 500 |
| Billet à payer | 138 256 | - | - | - | 138 256 |
| Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec | 82 667 | 815 666 | 1 395 615 | - | 2 293 948 |
| Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme | 78 191 | 242 018 | 597 484 | - | 917 693 |
| Passifs liés aux instruments financiers dérivés | 1 391 | 6 127 | 2 725 | - | 10 243 |
| Provision cumulée pour pertes sur garanties | 7 425 | 72 438 | 56 583 | - | 136 446 |
| Autres éléments de passif | 9 602 | - | - | - | 9 602 |
| | 509 032 | 1 136 249 | 2 052 407 | - | 3 697 688 |
| Hors état consolidé de la situation financière | | | | | |
| Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | 4 318 | 491 495 | 844 359 | - | 1 340 172 |
| Engagements de financement et d'investissement | 725 445 | 378 473 | 96 321 | 1 342 210 | 2 542 449 |
| | 729 763 | 869 968 | 940 680 | 1 342 210 | 3 882 621 |
| | 1 238 795 | 2 006 217 | 2 993 087 | 1 342 210 | 7 580 309 |

2017

| | Moins de 1 an | Entre 1 an et 5 ans | Plus de 5 ans | Échéance indéterminée | Total |
|---|------------------|---------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| À l'état consolidé de la situation financière | | | | | |
| Emprunts à court terme | 170 000 | - | - | - | 170 000 |
| Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec | 155 183 | 735 346 | 1 429 950 | - | 2 320 479 |
| Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme | 77 593 | 242 880 | 609 141 | - | 929 614 |
| Passifs liés aux instruments financiers dérivés | 909 | 3 935 | 4 079 | - | 8 923 |
| Provision cumulée pour pertes sur garanties | 6 240 | 47 212 | 88 135 | - | 141 587 |
| Autres éléments de passif | 2 938 | - | - | - | 2 938 |
| | 412 863 | 1 029 373 | 2 131 305 | - | 3 573 541 |
| Hors état consolidé de la situation financière | | | | | |
| Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | 6 853 | 432 593 | 1 129 652 | - | 1 569 098 |
| Engagements de financement et d'investissement | 792 218 | 250 279 | 81 193 | 1 422 729 | 2 546 419 |
| | 799 071 | 682 872 | 1 210 845 | 1 422 729 | 4 115 517 |
| | 1 211 934 | 1 712 245 | 3 342 150 | 1 422 729 | 7 689 058 |

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. PLACEMENTS

| | 2018 | 2017 |
|---------------------------|-----------|-----------|
| Placements ⁽¹⁾ | 1 631 541 | 1 500 500 |

(1) La qualité du crédit des sociétés en commandite comptabilisées au coût qui ne sont ni en souffrance ni dépréciées est jugée adéquate par la direction.

Investissement dans le programme d'avions C Series

Le 30 juin 2016 et le 1^{er} septembre 2016, le gouvernement du Québec, par l'entremise du Fonds, a investi une somme totalisant 1,3 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars américains) en contrepartie d'une participation de 49,5 % dans Société en commandite Avions C Series (SCACS). SCACS était alors également détenue à 50,5 % par Bombardier inc. En complément de la même transaction, Bombardier a aussi émis au nom d'Investissement Québec, agissant à titre de mandataire du gouvernement du Québec, des bons de souscription pouvant être exercés en vue d'acquérir un nombre total de 100 000 000 d'actions de classe B (droits de vote limités) du capital de Bombardier inc. Ces bons de souscription pouvaient initialement être exercés pendant une période de cinq ans à un prix d'exercice par action correspondant à 1,72 dollar américain.

À titre de filiale de Bombardier inc., SCACS poursuit les activités liées au programme d'avions C Series. Selon les modalités de l'entente de société en commandite, Bombardier inc. s'est engagée à investir des capitaux supplémentaires dans SCACS, jusqu'à concurrence de 1,0 milliard de dollars américains, dans le cas où SCACS ne disposerait pas de liquidités suffisantes. Les apports en capital supplémentaires de Bombardier inc. augmentent sa participation dans SCACS et réduisent du même coup celle du Fonds. Sous réserve de certaines conditions, Bombardier inc. a le droit de racheter la participation du Fonds dans SCACS à un montant correspondant au plus élevé (i) du prix de souscription payé par le Fonds et (ii) de la juste valeur. Cette clause assurait un prix « plancher » de 1,0 milliard de dollars américains au Fonds.

À titre de placement de portefeuille, la participation du Fonds dans SCACS a été comptabilisée au coût, soit au prix payé de 1,3 milliard de dollars (1 milliard de dollars américains). Au 31 mars 2018, le Fonds détient 34,8 % de SCACS (42,4 % au 31 mars 2017).

Structure de l'actionariat et points clés de l'accord

Le 16 octobre 2017, Bombardier inc. a conclu un accord avec Airbus SE (Airbus) aux termes duquel cette dernière acquerra 50,01 % de SCACS. Airbus fournira son expertise en matière d'achats, de ventes, de marketing et de soutien à la clientèle à SCACS. Suite à la conclusion de cette entente, le pourcentage de détention du Fonds dans SCACS passerait à approximativement 16 %. Également, le droit de rachat de Bombardier inc. de la participation du Fonds dans SCACS serait modifié pour un droit de rachat par SCACS pouvant être exercé sous certaines conditions à un montant correspondant à la juste valeur marchande après le 30 juin 2023. Il n'y aurait ainsi plus de prix « plancher ». La signature définitive de l'accord est prévue au deuxième trimestre de 2018, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation ainsi que des autres conditions habituelles de clôture. La direction du Fonds ainsi que celle de Bombardier inc. sont d'avis que la clôture de la transaction est hautement probable. À la clôture de la transaction, malgré le changement de contrôle de la SCACS de Bombardier inc. à Airbus, la transaction n'aura aucun impact sur la méthode de comptabilisation du placement du Fonds dans SCACS à titre de placement de portefeuille au coût.

Airbus engagera des accords commerciaux concernant i) les efforts de ventes et de marketing du programme d'avions C Series, ii) la gestion des achats qui impliquera la conduite de négociations visant à améliorer les accords en place avec les fournisseurs directs de SCACS et iii) le support client. À la clôture, il n'y aura pas d'apport en numéraire de la part des partenaires. Airbus et le Fonds n'assumeront pas les dettes financières de la SCACS. L'accord prévoit également que Bombardier inc. maintiendra le plan de financement actuel de SCACS. Pour les douze premiers mois suivant la clôture de la transaction, Bombardier inc. assurera le financement, le cas échéant, des besoins en trésorerie de SCACS jusqu'à concurrence de 350 millions de dollars américains et, pour les deux autres années suivant le premier anniversaire de la signature de l'entente, une autre tranche maximale de 350 millions de dollars américains, si requis, en contrepartie des parts de participation sans droit de vote de SCACS, avec un dividende annuel cumulé de 2 %. Tout besoin en trésorerie supplémentaire, pendant ces périodes, devra être couvert au prorata de leur détention par Bombardier inc. et Airbus. Au même titre que Bombardier inc. et Airbus, le Fonds pourra, sous réserve des approbations gouvernementales requises, contribuer au capital de SCACS.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le conseil d'administration de SCACS comprendra, après la clôture de la transaction, sept administrateurs, dont quatre seront proposés par Airbus, deux par Bombardier inc. et un par le Fonds. Le président du conseil d'administration de SCACS sera l'un des administrateurs désignés par Airbus.

La transaction a été approuvée par les conseils d'administration d'Airbus et de Bombardier inc. ainsi que par le gouvernement du Québec.

Valeur comptable du placement

Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le placement est comptabilisé au coût et évalué annuellement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait mener à comptabiliser une moins-value durable. Les facteurs dont le Fonds tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable comprennent notamment la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût.

Le placement du Fonds dans SCACS subirait une moins-value durable si la valeur réelle du placement, pour le Fonds, tombait au-dessous de son coût et que l'on prévoyait que la dépréciation serait de longue durée. Alors, la valeur comptable de cet investissement serait réduite pour tenir compte de cette moins-value durable.

Au 31 mars 2018, le Fonds a établi la juste valeur du placement dans SCACS par l'application d'une technique d'évaluation, soit l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par SCACS en considérant divers scénarios qui permettent de bien refléter l'équation de risques et de rendement du programme des avions C Series. L'application d'une technique d'évaluation a pour but d'établir ce qu'aurait été le prix de transaction à la date d'évaluation dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions normales de concurrence et motivée par des considérations commerciales normales. Aux fins de cette évaluation, de nombreux éléments sont évalués selon les meilleures estimations de la direction du Fonds, lesquelles se fondent sur des hypothèses qui reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus probables et les lignes de conduite prévues. Une variation de certains facteurs pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés du Fonds.

Au 31 mars 2018, la juste valeur de la participation du Fonds dans SCACS a été estimée à partir de la documentation et des analyses fournies par la direction de Bombardier inc. ainsi que des informations publiques disponibles à la date d'évaluation. Dans le contexte actuel, la direction du Fonds estimant que la clôture de l'entente avec Airbus a de fortes probabilités d'être réalisée en 2018, le modèle financier utilisé pour déterminer la juste valeur a été mis à jour pour refléter la participation du Fonds dans les flux de trésorerie actualisés de SCACS après la réalisation de la transaction. De l'avis de la direction du Fonds, les projections financières préparées par la direction de Bombardier inc. pour SCACS représentent les meilleures estimations des résultats prévus pour SCACS. La direction de Bombardier inc. a fait appel au jugement pour prendre en compte les synergies potentielles tirées de l'expertise d'Airbus en matière d'achats, de ventes, de marketing et de soutien à la clientèle dans les flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation est basé sur le coût moyen pondéré du capital calculé selon les données du marché disponibles directement auprès des marchés des capitaux ou basées sur un échantillonnage de référence de sociétés ouvertes représentatives dans le secteur de l'aéronautique. À la date d'évaluation, la structure de capital prévue est composée exclusivement de contributions des partenaires et la direction de Bombardier inc. considère qu'il ne serait pas possible de financer SCACS en ayant recours à de la dette traditionnelle, compte tenu du stade de développement du programme. Les flux monétaires seront donc uniquement réalisés par les partenaires de SCACS. Ainsi, le coût moyen pondéré du capital représente, selon la direction du Fonds, le rendement attendu pour les capitaux propres de SCACS, qui a été calculé dans une fourchette comprise entre 10 % et 11 % à la date d'évaluation. Ainsi, considérant qu'il est raisonnable de s'attendre à une participation d'environ 16 % du Fonds dans SCACS, à la suite de la finalisation des négociations, la juste valeur de la participation du Fonds a été évaluée dans une fourchette de 1 134 millions de dollars à 1 300 millions de dollars (de 880 millions à 1 009 millions en dollars américains).

Les prévisions de flux monétaires annuels du programme des avions C Series, considérées à la comptabilisation initiale du placement du Fonds dans SCACS et lors de la clôture du 31 mars 2017 des états financiers consolidés du Fonds, ont été ajustées pour refléter les changements que comporte l'entente avec Airbus. Ces prévisions financières proviennent de la direction de Bombardier inc. Ces prévisions à long terme représentent des informations fondamentales pour l'évaluation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La direction du Fonds est d'avis que les meilleures estimations à l'égard de l'avenir sont fondées sur les faits disponibles et les circonstances au moment où les estimations sont faites. Pour établir des estimations, la direction du Fonds utilise l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que des hypothèses à l'égard de l'issue probable de ces événements. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont annuellement passées en revue et l'incidence de toute modification est prise en considération. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la direction du Fonds formule des hypothèses et ils sont assujettis à d'importants risques et incertitudes, connus et inconnus, de sorte que les résultats réels différeront des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Bien que la direction du Fonds juge ces hypothèses raisonnables et appropriées selon l'information à sa disposition, il existe un risque qu'elles ne soient pas exactes. Les hypothèses sur lesquelles repose l'évaluation de juste valeur comprennent les hypothèses importantes suivantes, sans s'y limiter : le respect de toutes les conditions de clôture et la réalisation de l'opération dans les délais prévus; la réalisation des avantages et des synergies prévues de l'opération selon l'échéancier prévu; la capacité de Bombardier inc. à maintenir son plan de financement actuel de la SCACS et à assurer le financement, le cas échéant, des besoins en trésorerie; l'exactitude de l'évaluation de Bombardier inc. des facteurs de croissance prévus et des tendances sectorielles et l'établissement du taux d'actualisation.

Analyse de sensibilité

Une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour estimer la juste valeur de la participation du Fonds dans SCACS entraînerait une variation d'environ 50 millions de dollars à cette juste valeur au 31 mars 2018.

Une variation de 10 % des rentrées de trésorerie nettes futures prévues pour le programme d'avions C Series, répartie également sur les périodes futures, entraînerait une variation d'environ 100 millions de dollars à la juste valeur de la participation du Fonds dans SCACS.

De l'avis de la direction, au 31 mars 2018, la valeur réelle du placement du Fonds dans SCACS représente les meilleures estimations des résultats prévus pour SCACS. Au 31 mars 2018, la valeur réelle du placement n'est pas inférieure à son coût et si elle l'était, cette dépréciation ne serait pas de longue durée. Ainsi, la valeur comptable du placement du Fonds dans SCACS n'est pas réduite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. PARTENARIATS

| | | |
|--------------------------|--------|--------|
| | 2018 | 2017 |
| Partenariats commerciaux | 15 636 | 14 843 |

Au 31 mars 2018, le Fonds détient une participation dans les partenariats suivants :

| Société | Partenariat | Fin d'exercice |
|---|-------------|----------------|
| Fonds Relève Québec, s.e.c. | Commercial | 31 mars |
| Arion Technologies Automobiles inc. | Commercial | 30 juin |
| Fonds pour les femmes entrepreneures FQ, s.e.c. | Commercial | 31 décembre |
| Fonds Amorchem II, s.e.c. | Commercial | 31 décembre |
| Fonds Biomasse Énergie-1, s.e.c. | Commercial | 31 décembre |
| Cellulforce inc. | Commercial | 31 décembre |

Sommaire des résultats financiers des partenariats commerciaux aux 31 mars:

| | | |
|---------------------------|----------|---------|
| | 2018 | 2017 |
| BILAN | | |
| Actifs | 58 787 | 44 820 |
| Passifs | 5 560 | 3 469 |
| Capital | 53 227 | 41 351 |
| | 58 787 | 44 820 |
| RÉSULTATS | | |
| Revenus | 1 299 | 907 |
| Charges | (15 009) | (4 080) |
| Perte nette de l'exercice | (13 710) | (3 173) |

Dans le cours normal de leurs activités, les partenariats du Fonds contractent divers engagements. La quote-part du Fonds dans ces engagements s'établit à 1,5 million de dollars au 31 mars 2018 (404 208 \$ au 31 mars 2017).

Fonds Relève Québec, s.e.c.

Le décret 1066-2011, daté du 26 octobre 2011, a prévu la création du Fonds Relève Québec, s.e.c. Celui-ci a pour mission de financer une partie de la mise de fonds des repreneurs québécois lors du transfert d'entreprise. Le Fonds Relève Québec, s.e.c. est capitalisé par le gouvernement, par l'entremise du Fonds, pour une somme maximale de 20 millions de dollars, et par les trois partenaires suivants : le Fonds de solidarité FTQ, Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, et Capital régional et coopératif Desjardins, pour une somme maximale de 10 millions de dollars chacun. En vertu de la convention de société en commandite, Fonds Relève Québec, s.e.c. poursuivra ses activités au plus tard, jusqu'au 11 novembre 2024.

Au 31 mars 2018, le Fonds détenait une participation de 40 % (40 % au 31 mars 2017) dans ce partenariat commercial. Le pourcentage de propriété des autres partenaires se détaille comme suit :

| Partenaires | Pourcentage de détention |
|--|--------------------------|
| Fonds Relève inc. | Moins de 1 % |
| Capital régional et coopératif Desjardins | 20 % |
| Fondation, Le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi | 20 % |
| Fonds de solidarité FTQ | 20 % |

Le 11 novembre 2016, les commanditaires ont unanimement décidé de mettre fin à la période d'investissement en date du 31 mars 2017. Fonds Relève Québec, s.e.c. assumera l'administration des prêts en vigueur jusqu'à leur terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le Fonds Relève Québec, s.e.c. a versé un montant de 230 065 \$ (532 455 \$ au 31 mars 2017) à titre d'honoraires de gestion à IQ FIER inc., une filiale d'Investissement Québec.

Arion Technologies Automobiles inc.

Conformément au décret 8-2016 daté du 19 janvier 2016, le gouvernement, par l'entremise du Fonds, a souscrit au capital-actions d'Arion Technologies Automobiles inc. pour une somme de 10 millions de dollars au 31 mars 2018. Cet investissement permettra de réaliser le pré-développement d'une automobile berline de luxe à propulsion hybride.

Au 31 mars 2018, le Fonds détenait une participation de 32,41 % (32,41 % au 31 mars 2017) dans ce partenariat commercial. Le pourcentage de propriété des autres partenaires se détaille comme suit :

| <u>Partenaires</u> | <u>Pourcentage de détention</u> |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Exagon-Motors | 33,25 % |
| Peugeot Citroën Automobiles s.a. | 21,38 % |
| Hydro-Québec Industech inc. | 12,96 % |

Au 31 mars 2018, le placement dans Arion Technologies Automobiles inc. a été complètement dévalué.

Fonds pour les femmes entrepreneures FQ, s.e.c.

Le décret 741-2016, daté du 17 août 2016, a prévu la création du Fonds pour les femmes entrepreneures FQ, s.e.c. Celui-ci a pour mission de soutenir l'entrepreneuriat féminin aux fins de soutenir l'investissement dans des projets d'entreprises détenues par une ou des femmes entrepreneures, tout en favorisant la création et le maintien d'emplois au Québec. Le Fonds pour les femmes entrepreneures FQ, s.e.c. est capitalisé par le gouvernement, par l'entremise du Fonds, pour une somme maximale de 8 millions de dollars, et par les partenaires suivants : Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, pour une somme maximale de 8 millions de dollars, et par Femmessor Québec, pour une somme maximale de 3 millions de dollars. Au 31 mars 2018, en fonction des besoins de capitaux pour les fins d'investissement, le Fonds a contribué pour 2,9 millions de dollars (631 581 \$ au 31 mars 2017). En vertu de la convention de société en commandite, le Fonds pour les femmes entrepreneures FQ, s.e.c. poursuivra ses activités au plus tard, jusqu'au 31 octobre 2026.

Au 31 mars 2018, le Fonds détenait une participation de 42,105 % (42,105 % au 31 mars 2017) dans ce partenariat commercial. Le pourcentage de propriété des autres partenaires se détaille comme suit :

| <u>Partenaires</u> | <u>Pourcentage de détention</u> |
|--|---------------------------------|
| Gestion femmes entrepreneures FQ inc. | Moins de 1 % |
| Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi | 42,105 % |
| Femmessor Québec | 15,79 % |

Fonds Amorchem II, s.e.c.

Le décret 717-2017, daté du 4 juillet 2017, a prévu la création du Fonds Amorchem II, s.e.c. Celui-ci a pour mission de soutenir des projets prometteurs du secteur des sciences de la vie issus des universités et des centres de recherche québécois. Le Fonds Amorchem II, s.e.c. est capitalisé par le gouvernement, par l'entremise du Fonds, pour une somme maximale de 20 millions de dollars, et par les partenaires suivants : Fonds de solidarité FTQ, pour une somme maximale de 15 millions de dollars, Merck, pour une somme maximale de 7,5 millions de dollars, 10290181 Canada inc, pour une somme maximale de 1,2 million de dollars, et par Gestion Giville inc., pour une somme maximale de 500 000 \$. Au 31 mars 2018, en fonction des besoins de capitaux pour les fins d'investissement, le Fonds a contribué pour un million de dollars. En vertu de la convention de société en commandite, le Fonds Amorchem II, s.e.c. poursuivra ses activités au plus tard, jusqu'au 19 septembre 2027.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2018, le Fonds détenait une participation de 45,25 % dans ce partenariat commercial. Le pourcentage de propriété des autres partenaires se détaille comme suit :

| <u>Partenaires</u> | <u>Pourcentage de détention</u> |
|------------------------------|---------------------------------|
| Entreprises Amorchem II inc. | Moins de 1 % |
| Fonds de solidarité FTQ | 33,94 % |
| Merck | 16,97 % |
| 10290181 Canada inc. | 2,70 % |
| Gestion Giville inc. | 1,13 % |

Fonds Biomasse Énergie-1, s.e.c.

Le décret 169-2015, daté du 11 mars 2015, a prévu la création du Fonds Biomasse Énergie-1, s.e.c. Celui-ci a pour mission de développer la filière biomasse forestière résiduelle destinée à la production de chaleur en favorisant le développement économique régional et le développement durable. Le Fonds Biomasse Énergie-1, s.e.c. est capitalisé par le gouvernement, par l'entremise du Fonds, pour une somme maximale de 10 millions de dollars, et par les partenaires suivants : Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, pour une somme maximale de 10 millions de dollars et par la Fédération québécoise des coopératives forestières, pour une somme maximale de 200 000 \$. Au 31 mars 2018, en fonction des besoins de capitaux pour les fins d'investissement, le Fonds a contribué pour 3,9 millions de dollars (1,4 million de dollars au 31 mars 2017). En vertu de la convention de société en commandite, le Fonds Biomasse Énergie-1, s.e.c. poursuivra ses activités au plus tard, jusqu'au 2 avril 2028.

Au 31 mars 2018, le Fonds détenait une participation de 49,50 % (49,50 % au 31 mars 2017) dans ce partenariat commercial. Le pourcentage de propriété des autres partenaires se détaille comme suit :

| <u>Partenaires</u> | <u>Pourcentage de détention</u> |
|--|---------------------------------|
| Fonds Biomasse Énergie-1 inc. | Moins de 1 % |
| Fédération québécoise des coopératives forestières | Moins de 1 % |
| Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi | 49,50 % |

Cellulforce inc.

En vertu du programme Essor, le gouvernement, par l'entremise du Fonds, a souscrit au capital-actions de Cellulforce inc. pour un montant de 4,9 millions de dollars en date du 12 mars 2018. Cet investissement permettra de transformer une usine de démonstration en une usine de production et ainsi améliorer la productivité de Cellulforce inc.

Au 31 mars 2018, le Fonds détenait une participation de 6,28 %. Le pourcentage de propriété des autres partenaires se détaille comme suit :

| <u>Partenaires</u> | <u>Pourcentage de détention</u> |
|-----------------------------|---------------------------------|
| Domtar inc. | 43,60 % |
| FPIInnovations inc. | 31,21 % |
| Schlumberger Canada Limited | 10,63 % |
| Fibria Celulose S.A. | 8,28 % |

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

| | 2018 | 2017 |
|---|-----------|-----------|
| Prêts ^{(1) (2) (3)} | | |
| Portant intérêts | | |
| Taux fixe ⁽⁴⁾ | 812 329 | 841 915 |
| Taux variable ⁽⁵⁾ | 246 780 | 147 856 |
| | 1 059 109 | 989 771 |
| Sans intérêt | 676 715 | 772 234 |
| | 1 735 824 | 1 762 005 |
| Provision cumulée pour pertes ⁽³⁾ | | |
| Prêts portant intérêts | (378 996) | (515 792) |
| Prêts sans intérêt | (252 367) | (265 097) |
| | (631 363) | (780 889) |
| | 1 104 461 | 981 116 |

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit, au 31 mars 2018 :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| 2019 | 229 674 |
| 2020 | 163 250 |
| 2021 | 152 853 |
| 2022 | 224 978 |
| 2023 | 233 677 |
| 2024 et suivantes | 910 424 |
| | 1 914 856 |
| Avantages conférés aux clients | (160 175) |
| | 1 754 681 |

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais dont le recouvrement est raisonnablement assuré, se détaillent comme suit, au 31 mars 2018 :

| | | |
|-----------------|--------|--------|
| Moins de 1 mois | 899 | 8 485 |
| De 1 à 3 mois | 44 983 | 23 344 |
| Plus de 3 mois | 15 975 | 20 950 |
| | 61 857 | 52 779 |

- (1) La qualité du crédit des prêts, qui sont ni en souffrance ni dépréciés, est jugée adéquate par la direction.
- (2) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au 31 mars 2018 de 467,9 millions de dollars (468,4 millions de dollars au 31 mars 2017).
- (3) Y compris la valeur comptable des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré et pour lesquels nous avons cessé la constatation des intérêts créditeurs d'un montant de 166,8 millions de dollars au 31 mars 2018 (283,9 millions de dollars au 31 mars 2017). La provision cumulée pour pertes sur ces prêts s'élève à 160,0 millions de dollars au 31 mars 2018 (279,4 millions de dollars au 31 mars 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

(4) Les taux d'intérêt fixes se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

| Plus de | à | 2018 | Plus de | à | 2017 |
|---------|---------|----------------|---------|---------|----------------|
| 0,01 % | 3,00 % | 127 200 | 0,07 % | 3,00 % | 87 035 |
| 3,00 % | 4,00 % | 79 200 | 3,00 % | 4,00 % | 50 199 |
| 4,00 % | 5,00 % | 17 041 | 4,00 % | 5,00 % | 4 575 |
| 5,00 % | 6,00 % | 208 696 | 5,00 % | 6,00 % | 153 918 |
| 6,00 % | 14,00 % | 335 879 | 6,00 % | 13,88 % | 349 378 |
| | | 768 016 | | | 645 105 |

Excluant le solde comptable de 44,3 millions de dollars (196,8 millions de dollars au 31 mars 2017) des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré.

(5) Les taux d'intérêt variables se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

| Plus de | à | 2018 | Plus de | à | 2017 |
|---------|---------|----------------|---------|---------|----------------|
| 2,10 % | 3,50 % | 378 | 1,35 % | 3,50 % | 51 079 |
| 3,50 % | 5,50 % | 97 590 | 3,50 % | 5,50 % | 35 878 |
| 5,50 % | 7,00 % | 11 988 | 5,50 % | 7,00 % | 14 785 |
| 7,00 % | 8,00 % | 5 442 | 7,00 % | 8,00 % | 20 632 |
| 8,00 % | 10,95 % | 124 334 | 8,00 % | 10,70 % | 7 489 |
| | | 239 732 | | | 129 863 |

Excluant le solde comptable de 7,0 millions de dollars (17,9 millions de dollars au 31 mars 2017) des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré.

9. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

| | 2018 | 2017 |
|--|----------------|----------------|
| Actions | | |
| Non participantes avec modalités de remboursement ⁽¹⁾ | 201 478 | 237 241 |
| Non participantes sans modalité de remboursement | 51 036 | 30 907 |
| Participant de sociétés cotées en Bourse | 6 689 | 9 647 |
| Participant de sociétés privées | 100 992 | 100 724 |
| | 360 195 | 378 519 |
| Provision cumulée pour pertes | | |
| Non participantes avec modalités de remboursement | (103 187) | (103 225) |
| | 257 008 | 275 294 |

(1) La qualité du crédit des actions non participantes avec modalités de remboursement, qui sont ni en souffrance ni dépréciées, est jugée adéquate par la direction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'échéancier de rachat des actions non participantes avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2018 :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| 2019 | 100 000 |
| 2020 | - |
| 2021 | - |
| 2022 | 1 700 |
| 2023 | - |
| 2024 et suivantes | 260 000 |
| | 361 700 |
| Avantages conférés aux clients | (165 396) |
| | 196 304 |

10. PARTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

| | 2018 | 2017 |
|--|-------|-------|
| Parts ⁽¹⁾ | | |
| Privilégiées avec modalités de remboursement | 457 | 453 |
| Privilégiées sans modalité de remboursement | 122 | 125 |
| | 579 | 578 |
| Provision cumulée pour pertes | | |
| Privilégiées avec modalités de remboursement | (194) | (206) |
| | 385 | 372 |

(1) La qualité du crédit des parts avec modalités de remboursement, qui sont ni en souffrance ni dépréciées, est jugée adéquate par la direction.

L'échéancier de rachat des parts privilégiées avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2018 :

| | |
|--------------------------------|-------|
| 2019 | 10 |
| 2020 | 30 |
| 2021 | 30 |
| 2022 | 30 |
| 2023 | 30 |
| 2024 et suivantes | 804 |
| | 934 |
| Avantages conférés aux clients | (477) |
| | 457 |

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. CRÉANCES LIÉES AUX INTERVENTIONS FINANCIÈRES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

| | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Créances liées aux interventions financières ⁽¹⁾ | 5 804 | 3 790 |
| Provision cumulée pour pertes sur créances liées aux interventions financières | (1 483) | (972) |
| | 4 321 | 2 818 |

(1) La qualité du crédit des créances liées aux interventions financières, qui sont ni en souffrance ni dépréciées, est jugée adéquate par la direction.

12. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

| | 2018 | 2017 |
|--|------------------|------------------|
| Garanties | | |
| D'emprunt ⁽¹⁾ | 143 072 | 167 004 |
| D'engagement financier ⁽²⁾ | 1 333 546 | 1 543 681 |
| | 1 476 618 | 1 710 685 |
| Provision cumulée pour pertes sur garanties | | |
| D'emprunt | (33 373) | (31 718) |
| D'engagement financier | (103 073) | (109 869) |
| | (136 446) | (141 587) |
| | 1 340 172 | 1 569 098 |

L'échéancier des garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs), selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2018 :

| | |
|-------------------|------------------|
| 2019 | 11 744 |
| 2020 | 158 733 |
| 2021 | 142 875 |
| 2022 | 128 693 |
| 2023 | 133 632 |
| 2024 et suivantes | 900 941 |
| | 1 476 618 |

L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit en lien avec les garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs) s'élève à 1,5 milliard de dollars au 31 mars 2018 (1,7 milliard de dollars au 31 mars 2017), dont 1,3 milliard de dollars au 31 mars 2018 (1,6 milliard de dollars au 31 mars 2017) sont des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière puisqu'il s'agit de passifs éventuels (note 32). La provision cumulée pour pertes sur garanties est présentée sous une rubrique distincte à l'état consolidé de la situation financière.

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 1,4 milliard de dollars canadiens au 31 mars 2018 (1,6 milliard de dollars canadiens au 31 mars 2017) et le montant des garanties libellées en d'autres devises s'élève à 5,2 millions de dollars canadiens au 31 mars 2018 (7,3 millions de dollars canadiens au 31 mars 2017).

En contrepartie de sa garantie, le Fonds peut exiger des sûretés et cautions des clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

(1) Les taux d'honoraires contractuels des garanties d'emprunt se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

| Plus de | à | 2018 | Plus de | à | 2017 |
|-----------------|---------|----------------|-----------------|---------|---------|
| Aucun honoraire | | 101 787 | Aucun honoraire | | 118 506 |
| 0,50 % | 1,00 % | 11 500 | 0,50 % | 1,00 % | 17 314 |
| 1,00 % | 3,50 % | 6 628 | 1,00 % | 3,50 % | 6 471 |
| 3,50 % | 5,00 % | 373 | 3,50 % | 5,00 % | 1 076 |
| 5,00 % | 6,00 % | 22 569 | 5,00 % | 6,00 % | 23 405 |
| 6,00 % | 10,00 % | 215 | 6,00 % | 10,00 % | 232 |
| | | 143 072 | | | 167 004 |

(2) Les taux d'honoraires contractuels des garanties d'engagement financier se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

| Plus de | à | 2018 | Plus de | à | 2017 |
|-----------------|--------|------------------|-----------------|--------|-----------|
| Aucun honoraire | | 5 102 | Aucun honoraire | | 5 235 |
| 0,50 % | 1,00 % | 1 323 390 | 0,50 % | 1,00 % | 1 528 603 |
| 1,00 % | 3,50 % | 1 732 | 1,00 % | 3,50 % | 3 837 |
| 3,50 % | 5,00 % | 1 830 | 3,50 % | 5,00 % | 1 699 |
| 5,00 % | 6,00 % | 1 355 | 5,00 % | 6,00 % | 3 278 |
| 6,00 % | 8,00 % | 137 | 6,00 % | 8,00 % | 1 029 |
| | | 1 333 546 | | | 1 543 681 |

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

| | 2018 | | | | | |
|---|----------------|----------------|------------|--|----------------|----------------|
| | Prêts | Actions | Parts | Créances liées aux interventions financières | Garanties | Total |
| Solde au début de l'exercice | 780 889 | 103 225 | 206 | 972 | 141 587 | 1 026 879 |
| (Récupération) provision pour pertes | (6 597) | (45) | (12) | 580 | 487 | (5 587) |
| Impact de change | - | - | - | - | (3 223) | (3 223) |
| Recouvrements | 12 | 7 | - | - | - | 19 |
| Radiations | (142 941) | - | - | (69) | - | (143 010) |
| Déboursements sur réclamations de garanties | - | - | - | - | (2 405) | (2 405) |
| Solde à la fin de l'exercice | 631 363 | 103 187 | 194 | 1 483 | 136 446 | 872 673 |

| | 2017 | | | | | |
|---|----------------|----------------|------------|--|----------------|------------------|
| | Prêts | Actions | Parts | Créances liées aux interventions financières | Garanties | Total |
| Solde au début de l'exercice | 630 837 | 103 421 | 448 | 248 | 214 711 | 949 665 |
| (Récupération) provision pour pertes | 170 769 | 353 | (242) | 790 | (134 438) | 37 232 |
| Impact de change | - | - | - | - | 3 215 | 3 215 |
| Recouvrements | 33 | - | - | - | - | 33 |
| Radiations | (20 750) | (549) | - | (66) | - | (21 365) |
| Déboursements sur réclamations de garanties | - | - | - | - | 58 099 | 58 099 |
| Solde à la fin de l'exercice | 780 889 | 103 225 | 206 | 972 | 141 587 | 1 026 879 |

Le Fonds peut exiger des sûretés et des cautions des clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. La provision tient compte de la valeur de réalisation des sûretés et des cautions suivantes :

| | 2018 | 2017 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Sûretés et cautions | | |
| Prêts – Taux fixe | 69 758 | 41 132 |
| Prêts – Taux variable | 24 061 | 18 655 |
| Prêts – Sans intérêt | 54 823 | 55 835 |
| Actions | 100 327 | 136 940 |
| Garanties | 893 135 | 1 078 457 |
| | 1 142 104 | 1 331 019 |

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

| | | | | | | 2018 |
|---|----------------|----------------|------------|--|---------------|----------------|
| | Prêts | Actions | Parts | Créances liées aux interventions financières | Garanties | Total |
| Solde au début de l'exercice | 780 889 | 103 225 | 206 | 972 | 88 444 | 973 736 |
| (Récupération) provision pour pertes ⁽¹⁾ | (6 597) | (45) | (12) | 580 | 487 | (5 587) |
| Recouvrements | 12 | 7 | - | - | - | 19 |
| Radiations | (142 941) | - | - | (69) | - | (143 010) |
| Déboursements sur réclamations de garanties | - | - | - | - | (2 405) | (2 405) |
| Solde à la fin de l'exercice | 631 363 | 103 187 | 194 | 1 483 | 86 526 | 822 753 |

| | | | | | | 2017 |
|---|----------------|----------------|------------|--|---------------|----------------|
| | Prêts | Actions | Parts | Créances liées aux interventions financières | Garanties | Total |
| Solde au début de l'exercice | 630 837 | 103 421 | 448 | 248 | 164 783 | 899 737 |
| (Récupération) provision pour pertes ⁽¹⁾ | 170 769 | 353 | (242) | 790 | (134 438) | 37 232 |
| Recouvrements | 33 | - | - | - | - | 33 |
| Radiations | (20 750) | (549) | - | (66) | - | (21 365) |
| Déboursements sur réclamations de garanties | - | - | - | - | 58 099 | 58 099 |
| Solde à la fin de l'exercice | 780 889 | 103 225 | 206 | 972 | 88 444 | 973 736 |

(1) Inclut un montant de contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MESI, de 391 868 \$ (130 401 \$ au 31 mars 2017). La contribution financière du programme d'aide financière spécifique relatif à un accident ferroviaire survenu dans la ville de Lac-Mégantic est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor. La contribution financière liée à la mesure de soutien à l'industrie forestière est assumée à part égale par le MESI et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

15. CONTRIBUTION À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

| | 2018 | 2017 |
|--|----------------|----------------|
| Passif au titre des sites contaminés assumés par le gouvernement du Québec | 340 526 | 333 821 |
| Contribution sur les pertes liées aux interventions financières | 40 697 | (70 954) |
| Contribution financière du gouvernement du Québec | 244 360 | 568 041 |
| | 625 583 | 830 908 |

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Fonds aux 31 mars :

| | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| ACTIFS FINANCIERS | | |
| Bons de souscription ⁽¹⁾ | 207 596 | 83 268 |
| PASSIFS | | |
| Contrats à terme de devises | 576 | 704 |
| Contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt | 8 842 | 7 585 |
| | 9 418 | 8 289 |

(1) La juste valeur des bons de souscription a été établie à l'aide du modèle d'évaluation de prix de Black & Scholes, en intégrant les hypothèses suivantes :

| 31 mars 2018 | | | 31 mars 2017 | |
|--------------|-------------|--|--------------|-------------|
| Entre | et | | Entre | et |
| 2,13 % | 2,31 % | Taux d'intérêt sans risque | 0,95 % | 1,41 % |
| 631 jours | 1 252 jours | Durée de vie prévue | 152 jours | 1 615 jours |
| 51,71 % | 63,43 % | Volatilité prévue du cours des actions | 53,18 % | 77,98 % |
| | 0 % | Rendement prévu des dividendes | | 0 % |

17. AUTRES CRÉANCES

| | 2018 | 2017 |
|---|--------------|--------------|
| Taxes à la consommation relatives aux navires en construction | 5 144 | - |
| Distributions à recevoir | 611 | 1 238 |
| Autres créances | 541 | 629 |
| | 6 296 | 1 867 |

18. RÉGIME D'EMPRUNTS

Fonds du développement économique

Le Fonds est autorisé à contracter des emprunts à court terme ou des dettes à long terme auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 milliard de dollars, et ce, jusqu'au 30 avril 2018. Ce montant exclut tout solde d'emprunts à court terme ou de dettes à long terme qui étaient en cours au 28 avril 2015.

De plus, en vertu du décret 372-2015, si Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté, la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation élaborera et mettra en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation. Les modalités de ce décret s'appliquent aux billets à payer figurant aux notes 19 et 21.

En date du 31 mars 2018, le Fonds avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme ou de nouvelles dettes à long terme totalisant 643 millions de dollars (603 millions de dollars au 31 mars 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9357-2212 Québec inc.

9357-2212 Québec inc. est autorisée à contracter des emprunts à court terme ou une marge de crédit auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence de 209 millions, et ce, jusqu'au 31 octobre 2019. En date du 31 mars 2018, 9357-2212 Québec inc. avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme totalisant 17,5 millions de dollars.

19. EMPRUNTS À COURT TERME

| | 2018 | 2017 |
|--|----------------|----------------|
| Billet – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement : 0,964 %, échu en avril 2017 | - | 170 000 |
| Billets – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement : 1,71 %, échéant en mai 2018 | 191 500 | - |
| | 191 500 | 170 000 |

20. BILLET À PAYER

| | 2018 | 2017 |
|--|---------|------|
| Billet – Société des traversiers du Québec: 1,73 %, échéant à une date ne dépassant pas la date de fin de la période d'opérationnalisation des navires | 138 256 | - |

21. DETTES À LONG TERME

| | 2018 | 2017 |
|--|------------------|------------------|
| Billets – ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement : | | |
| – Portant intérêts au taux fixe de 2,86 % à 4,86 %, échéant entre décembre 2019 et décembre 2045, valeur nominale de 1,49 milliard de dollars au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017 | 1 458 498 | 1 462 385 |
| – Portant intérêts au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,19 % à 1,16 %, échéant entre décembre 2018 et décembre 2043, valeur nominale de 795 millions de dollars (695 millions de dollars au 31 mars 2017) | 791 823 | 691 987 |
| – Portant intérêts au taux fixe de 2,52 % à 3,03 %, échéant entre novembre 2028 et août 2029, valeur nominale de 23,48 millions de dollars, soit 17,92 millions de dollars américains (6,82 millions de dollars, soit 5,12 millions de dollars américains au 31 mars 2017) | 21 283 | 6 617 |
| – Portant intérêts au taux fixe de 0,57 % à 0,82 %, échéant entre novembre 2029 et mars 2030, valeur nominale de 13,01 millions de dollars (8,48 millions d'euros) | 13 212 | - |
| – Portant intérêts au taux fixe de 4,32 %, échu en décembre 2017, valeur nominale de 150 millions de dollars | - | 149 934 |
| Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec | 2 284 816 | 2 310 923 |
| Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre décembre 2022 et septembre 2030 | 1 662 277 | 1 678 891 |
| Avances du gouvernement du Québec échéant en juillet 2017 et dont l'échéance a été reportée en juillet 2029 | 19 100 | 19 100 |
| | 1 681 377 | 1 697 991 |
| | 3 966 193 | 4 008 914 |

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit, au 31 mars 2018 :

| | |
|-------------------|------------------|
| 2019 | 82 667 |
| 2020 | 281 513 |
| 2021 | 328 051 |
| 2022 | 53 051 |
| 2023 | 158 051 |
| 2024 et suivantes | 3 071 992 |
| | 3 975 325 |

22. INTÉRÊTS ÉCHUS ET COURUS

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------|---------------|
| Intérêts à payer sur les dettes à long terme | 11 174 | 12 546 |
| Intérêts à payer relatifs aux navires en construction | 1 482 | - |
| Intérêts à payer sur les contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt | 39 | (10) |
| | 12 695 | 12 536 |

23. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

9109-3294 Québec inc.

9109-3294 Québec inc. possède deux terrains, qu'elle détient à des fins de décontamination, comptabilisés au montant de 1 \$ chacun.

Selon la convention de bail, un locataire loue une parcelle d'un des terrains détenus par 9109-3294 Québec inc. pour une somme de 1 \$ par année. Ce locataire peut sous-louer des parcelles du terrain qu'il loue, auquel cas, il remet le revenu de location à 9109-3294 Québec inc. Ce locataire a également l'option d'acheter ladite parcelle du terrain pour une somme de 1 \$. L'option vient à échéance en décembre 2041.

Des évaluations environnementales semblent démontrer que des travaux d'assainissement supplémentaires seront requis sur ce terrain en lien avec le passif au titre des sites contaminés. Des analyses environnementales supplémentaires sont en cours puisque l'ampleur et les coûts des travaux d'assainissement ne peuvent être déterminés pour l'instant. Un plan de réhabilitation sera mis en place par 9109-3294 Québec inc., en collaboration avec les autorités compétentes, lorsque les conclusions définitives des analyses environnementales seront connues.

Selon une convention de superficie et de servitudes intervenue avec une tierce partie, 9109-3294 Québec inc. a accordé, en contrepartie d'une somme de 1 \$, des servitudes sur le second terrain qu'elle détient. La tierce partie a l'option d'acheter le terrain, en tout ou en partie, pour la somme de dix dollars. L'option vient à échéance en juin 2022.

Une convention de fiducie vient définir les obligations solidaires des parties quant à la réhabilitation résiduelle de ce second terrain. À ce titre, une somme de 7 500 000 \$ a été versée à la fiducie par le locataire du terrain. Cette somme devra couvrir la totalité des coûts des activités d'assainissement du terrain autres que les coûts de maintenance et de surveillance qui sont estimés à 5 704 795 \$. Un montant de 1 795 205 \$, qui représente la différence entre la somme en fiducie de 7 500 000 \$ et le montant de 5 704 795 \$, a été comptabilisé à titre de revenus reportés à l'état consolidé de la situation financière et constitue une opération non monétaire. Si la somme de 7 500 000 \$ versée à la fiducie s'avère insuffisante, 9109-3294 Québec inc. devra verser au fiduciaire toute somme excédentaire nécessaire, tel que prévu à la convention de fiducie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Fonds du développement économique

En vertu des décrets 793-2011 et 997-2012, datés respectivement du 19 juillet 2011 et du 31 octobre 2012, le Fonds est également responsable de la décontamination d'un terrain dont il n'est pas propriétaire. 9109-3294 Québec inc. a acquis ce troisième terrain d'une tierce partie pour la somme de 1 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018. Suite à cette récente acquisition, les obligations au titre de l'assainissement demeurent sous la responsabilité du Fonds.

Provision pour passif au titre des sites contaminés

Les coûts d'assainissement estimés des terrains, dont 9109-3294 Québec inc. et le Fonds sont responsables de l'assainissement, sont basés sur une étude de caractérisation d'une firme externe. Ces coûts sont mis à jour en fonction des informations disponibles à la date des états financiers.

| | 2018 | 2017 |
|--|----------------|----------------|
| Coûts estimés des activités d'assainissement | 362 996 | 355 664 |
| Portion assumée par un tiers | (9 093) | (9 093) |
| Différence entre la juste valeur et le coût du terrain, au moment de son acquisition par 9109-3294 Québec inc., s'il n'avait pas été contaminé | (6 178) | (6 178) |
| Somme en fiducie couvrant les activités d'assainissement | (5 705) | (5 705) |
| Travaux d'assainissement effectués | (1 550) | (1 253) |
| | 340 470 | 333 435 |

La provision pour passif au titre des sites contaminés correspond à la variation des coûts estimés des activités d'assainissement et des travaux d'assainissement effectués. Le montant de la provision aux résultats de l'exercice est de 7,3 millions de dollars, alors qu'au 31 mars 2017, la récupération de provision était de 779 589 \$

Ces montants représentent la meilleure estimation des coûts d'assainissement sous la responsabilité du Fonds et de 9109-3294 Québec inc. et la direction considère probable la réhabilitation future des terrains. Si des coûts additionnels s'avéraient nécessaires, ceux-ci ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable à ce stade. Un compte à recevoir du gouvernement du Québec, équivalant aux passifs provisionnés, a été inscrit dans les livres du Fonds pour refléter la prise en charge des coûts par ce dernier. Ainsi, les variations du passif au titre des sites contaminés n'auront aucune incidence sur l'actif financier net de 9109-3294 Québec inc. ni celle du Fonds.

L'évaluation de ce passif représente une source d'incertitude importante en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels futurs.

24. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

| | 2018 | 2017 |
|--|---------------|---------------|
| Revenus reportés | 8 624 | 12 959 |
| Honoraires de garantie perçus d'avance | 4 272 | 4 575 |
| Contributions financières à payer | 5 967 | 2 797 |
| Contributions financières remboursables par redevances à payer | 2 949 | - |
| Autres créditeurs | 686 | 141 |
| Dû à Investissement Québec | 390 | 44 |
| | 22 888 | 20 516 |

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

25. NAVIRES EN CONSTRUCTION

En vertu du décret 188-2017, 9357-2212 Québec inc. a signé, le 15 décembre 2017, un contrat avec un chantier naval afin de finaliser la construction des deux traversiers dédiés à la traverse Tadoussac Baie-Sainte-Catherine.

| | 2018 |
|---|----------------|
| Coût ⁽¹⁾ | |
| Transfert d'un apparenté | 138 256 |
| Ajouts aux navires en construction | 163 468 |
| Intérêts échus et courus capitalisés | 1 482 |
| Créditeurs et charges à payer capitalisés | 148 |
| | 303 354 |

(1) Au 31 mars 2018, aucune charge d'amortissement n'a été comptabilisée.

Au 31 mars 2018, une avance de 8,5 millions de dollars a été versée au chantier naval. Cette avance a été comptabilisée sous la rubrique « Dépôt sur navires en construction » à l'état consolidé de la situation financière.

26. AUTRES REVENUS

| | 2018 | 2017 |
|--|---------------|---------------|
| Contribution du gouvernement du Québec – passif au titre des sites contaminés ⁽¹⁾ | 7 332 | (778) |
| Distributions | 4 398 | 7 338 |
| Gain de change réalisé | 3 478 | - |
| Honoraires d'intéressement | 2 850 | 2 850 |
| Revenus reportés | 1 210 | 964 |
| Gain réalisé sur disposition de bons de souscription | 1 086 | 1 002 |
| Participation aux bénéficiaires | 297 | 27 |
| Dividendes | 1 | 2 |
| Gains réalisés sur disposition d'actifs financiers | - | 775 |
| Autres opérations entre apparentés | - | 182 |
| Autres revenus | 3 546 | 2 892 |
| | 24 198 | 15 254 |

(1) Correspond au montant de la contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MESI. Cette contribution financière, relative au passif au titre des sites contaminés, est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor.

27. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS ET DETTES

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------|----------------|
| Intérêts sur les dettes à long terme | 79 042 | 76 000 |
| Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme | 1 290 | 1 198 |
| Perte nette réalisée sur contrat d'échange (swap) de taux d'intérêt | 1 052 | 31 995 |
| Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires | 297 | 253 |
| | 81 681 | 109 446 |

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28. HONORAIRES DE GESTION

En vertu de l'article 27 de la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à Investissement Québec une rémunération, pour l'administration par celle-ci, des programmes d'aide financière qu'il élabore ou désigne en vertu de cette loi ainsi que pour l'exécution des mandats qu'il lui confie. Aucune rémunération n'a été fixée par le gouvernement du Québec pour l'exercice 2017-2018 (15,7 millions de dollars pour l'exercice 2016-2017).

29. AUTRES CHARGES

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------|---------------|
| Moins-value durable sur actifs financiers | 6 484 | 8 002 |
| Quote-part dans les résultats des partenariats commerciaux | 4 145 | 1 054 |
| Honoraires de contre-garantie | 2 850 | 2 850 |
| Perte réalisée sur disposition d'actions participantes de sociétés cotées en Bourse | 243 | - |
| Perte de change réalisée | - | 24 978 |
| Autres charges | 2 697 | 383 |
| | 16 419 | 37 267 |

30. INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

| | 2018 | 2017 |
|----------------|--------|--------|
| Intérêts payés | 82 147 | 78 947 |
| Intérêts reçus | 25 863 | 17 559 |

La différence entre les intérêts reçus présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et le revenu d'intérêts sur les interventions financières présenté à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 67,5 millions de dollars au 31 mars 2018 (55,6 millions de dollars au 31 mars 2017). Cette différence s'explique par le montant des intérêts capitalisés sur les prêts présentés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que le montant de l'amortissement de l'écart d'actualisation des interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes.

| | 2018 | 2017 |
|---|----------------|--------------|
| Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement | | |
| Créances liées aux interventions financières, nettes des radiations | (2 083) | (3 116) |
| Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec | 150 983 | (73 999) |
| Contributions à recevoir du gouvernement du Québec | 205 325 | 78 441 |
| Autres créances | (4 429) | 1 764 |
| Intérêts échus et courus | (1 323) | 266 |
| Passif au titre des sites contaminés | 7 035 | (1 386) |
| Autres éléments de passif | (868) | 192 |
| | 354 640 | 2 162 |

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent les éléments suivants :

| | 2018 | 2017 |
|---|------------------------------|------------------------------|
| | Augmentation (diminution) | Augmentation (diminution) |
| État consolidé de la situation financière | | |
| Placements | (40 500) | - |
| Partenariats | (1 400) | - |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | 47 931 | (58 878) |
| Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | (3 822) | (59) |
| Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | - | 7 |
| Billet à payer | 138 256 | - |
| Dettes à long terme | (41 470) | 24 486 |
| Intérêts échus et courus | 1 482 | - |
| Provision cumulée pour pertes sur garanties | (3 223) | 63 215 |
| Autres éléments de passif | 148 | - |
| Navires en construction | (139 886) | - |
| | (42 484) | 28 771 |
| État consolidé des gains et pertes de réévaluation | | |
| Cours de change | 44 685 | (27 709) |
| Actions participantes de sociétés cotées en Bourse | (2 201) | (1 062) |
| | 42 484 | (28 771) |

31. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Fonds du développement économique

Les obligations contractuelles du Fonds réfèrent à deux types d'engagements, soit les engagements de financement et les engagements d'investissement.

Les engagements de financement du Fonds, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par le Fonds qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes qui n'ont pas été utilisées pour les garanties et les contributions financières autorisées, mais dont l'entreprise cliente n'a pas satisfait aux critères d'admissibilité.

Les engagements d'investissement représentent les sommes que le Fonds s'est engagé à investir dans différentes sociétés, sous forme d'équité ou de partenariat. Ils sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes d'investissement autorisées par le Fonds qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes d'investissement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées, mais dont l'entreprise cliente n'a pas satisfait aux critères d'admissibilité.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant des engagements se détaille comme suit :

| | 2018 | 2017 |
|--|------------------|------------------|
| Engagements de financement | | |
| Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients | | |
| Prêts ⁽¹⁾ | 1 490 912 | 1 452 800 |
| Garanties | 19 899 | 19 599 |
| Contributions financières | 25 165 | 173 805 |
| | 1 535 976 | 1 646 204 |
| Ententes acceptées par les clients | | |
| Prêts ^{(2) (3) (4) (5)} | 559 596 | 610 914 |
| Garanties ⁽⁶⁾ | 107 467 | 97 168 |
| Contributions financières | 166 582 | 19 412 |
| | 833 645 | 727 494 |
| Engagements d'investissement | | |
| Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients | 10 000 | - |
| Ententes acceptées par les clients ⁽⁷⁾ | 203 455 | 190 690 |
| | 213 455 | 190 690 |
| | 2 583 076 | 2 564 388 |

- (1) Y compris un montant de 935 millions de dollars américains (982 millions de dollars américains au 31 mars 2017) et un montant de 28 millions d'euros.
- (2) Y compris un montant de 2 millions d'euros.
- (3) Y compris un montant de 176 millions de dollars (323 millions au 31 mars 2017) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 0,01 % et 10 % (0,07 % et 10 % au 31 mars 2017) et qui ont une durée qui varie entre 6 et 22 ans (2 et 31 ans au 31 mars 2017).
- (4) Y compris un montant de 92 millions de dollars (64 millions au 31 mars 2017) dont les taux sont variables.
- (5) Y compris un montant de 292 millions de dollars (223,9 millions au 31 mars 2017) qui ne porte pas intérêt.
- (6) Y compris un montant de 75 millions de dollars américains (70 millions de dollars américains au 31 mars 2017).
- (7) Y compris un montant de 130 231 dollars américains (2 millions de dollars américains au 31 mars 2017).

9357-2212 Québec inc.

9357-2212 Québec inc. a signé un contrat avec un chantier naval afin de finaliser la construction des deux traversiers dédiés à la traverse « Tadoussac Baie-Sainte-Catherine ». Les obligations contractuelles sur ce contrat sont de 27,4 millions de dollars.

9357-2212 Québec inc. s'est également engagée à payer à la Société des traversiers du Québec, directement ou par compensation, les sommes requises pour compenser cette dernière pour les nouveaux investissements (qui ne pourront excéder 7,5 millions de dollars) ainsi que les frais financiers courus sur les emprunts temporaires de la Société des traversiers du Québec en lien avec la construction des deux traversiers dédiés à la traverse « Tadoussac Baie-Sainte-Catherine ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

32. PASSIFS ÉVENTUELS

En vertu d'une entente que le Fonds a conclue avec une entreprise cliente, Investissement Québec a dû émettre une lettre de crédit de 20 millions de dollars pour le Fonds. En contrepartie de l'émission de cette lettre, le Fonds s'est engagé à verser un montant équivalent dans un compte bancaire spécifique à titre de somme cédée en garantie.

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses réclamations. La direction est d'avis que le dénouement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats de l'exercice.

Le Fonds considère la portion non provisionnée des garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs) comme des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels (note 12) et que la provision cumulée pour pertes sur garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que le Fonds pourrait être tenu de verser à une tierce partie.

33. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du Fonds sont la ministre et le sous-ministre du MESI, les membres du comité d'investissement conjoint (IQ-MESI) et les membres du conseil d'administration de chacune des sociétés consolidées au Fonds.

Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

34. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice clos le 31 mars 2018.

